

Diplôme d'Etat Infirmier/re Puériculteur/trice

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CHU DE POITIERS-IRFPS-(IFSI-IPDE-IFMEM-IFE-IFMK-IFCS-IADE-IFAS-IFA-CFARM) –
POITIERS (7302042)
CHAIGNE Sandra
05.49.44.37.78
ipde.secretariat@chu-poitiers.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarisé(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Selection :

Tests
Concours
Épreuves écrites
Épreuves orales

Niveau d'entrée requis :

Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

Conditions d'accès :

Pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le diplôme d'Etat de puéricultrice les candidats doivent : -être titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 474-1 du code de la santé publique leur permettant d'exercer la profession d'infirmier/ère ou d'un certificat, titre ou attestation leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier/ère en application de l'article L. 477 du code de la santé publique ; -être titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné au 3^e de l'article L. 356-2 du code de la santé publique leur permettant d'exercer la profession de sage-femme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le ministre chargé de la santé en application des dispositions du 2^e de l'article L. 356 du code de la santé publique, - et avoir subi avec succès les épreuves du concours d'admission à la formation préparant au diplôme d'Etat de puéricultrice organisé par chaque école agréée. En sus de la capacité théorique agréée et dans la limite de 10 p. 100 de l'effectif, sauf dérogation accordée dans l'agrément, les personnes titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier/ère ou de sage-femme, non validé pour l'exercice de la profession en France, peuvent être admises à suivre la formation après avoir satisfait à une épreuve écrite d'évaluation de leurs capacités à suivre la formation, organisée par le directeur de l'école de leur choix. Cette épreuve d'une durée d'une heure trente minutes est notée sur 20 points. Une note de 10 sur 20 est exigée pour être admis en formation.

Prérequis pédagogiques :

Les qualités indispensables pour être puéricultrice sont : - aimer travailler auprès des enfants. - avoir un bon sens relationnel avec les parents, les enfants et bien évidemment l'équipe pluridisciplinaire - avoir des qualités d'observation pour être attentif à chaque enfant.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

La formation a pour finalité de développer, pour chaque apprenant(e), des compétences professionnelles d'expertise clinique pour assurer une prise en charge des soins de l'enfant avec une approche holistique. Elle est en lien avec les réalités et les exigences du métier. A l'école d'IPDE de Poitiers, la formation met l'accent sur le développement et la valorisation des compétences professionnelles individuelles essentielles pour exercer la profession d'IPDE. L'équipe pédagogique a choisi de concevoir la formation d'IP comme une formation d'adultes à la recherche d'une expertise en soins pour l'enfant et sa famille. Les formatrices(teurs) favorisent la construction de la professionnalisation en accompagnant les apprenant(e)s dans l'acquisition de leurs compétences et capacités professionnelles. Le dispositif de formation est articulé autour de l'acquisition et de la maîtrise de huit compétences et de dix capacités qui sont développées au cours de la formation et requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'IPDE dans le cadre d'une pluriprofessionnalité. Les objectifs de la formation sont de permettre aux apprenant(e)s, à l'issue de leur année de formation d'être en capacité de savoir : ? Articuler leurs connaissances théoriques et pratiques, identifiées à partir des activités de l'IP dans les secteurs sanitaires, sociaux et éducatifs, avec leurs expériences professionnelles futures, ? Analyser, résoudre des problématiques et savoir interagir lors de situation de soins simple ou complexe dans un contexte professionnel dans l'intérêt de l'enfant ? Adopter une posture professionnelle responsable, éthique et déontologique en tant qu'IPDE, ? Travailler en collaboration avec tous les partenaires pour assurer une prise en soins globale sécuritaire, efficiente et de qualité, dont le principal bénéficiaire est l'enfant ? Conserver une curiosité professionnelle pour poursuivre le développement de ses compétences et continuer à enrichir son projet, ? Promouvoir la profession d'IPDE en restant attentif aux évolutions professionnelles en faveur de l'enfant et l'adolescent en incluant sa famille.

...

Contenu et modalités d'organisation

Enseignement théorique : ? Les fondamentaux en puériculture : soins à l'enfant et son développement ? Les sciences humaines et la sociologie ? Le raisonnement clinique et la recherche ? La pédiatrie et la néonatalogie ? La santé publique ? La fonction de gestion et d'organisation Enseignement clinique : Le stage doit permettre à l'apprenant(e) : ? D'acquérir des connaissances en lien avec son futur métier ? D'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ? D'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ? D'acquérir de l'autonomie en prenant progressivement des initiatives et des responsabilités ? De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ? De confronter ses idées, ses expériences et ses manières de faire à celles des professionnels et d'autres apprenant(e) ? De se positionner dans une équipe pluridisciplinaire Les capacités suivantes sont évaluées : ? Capacité à Communiquer ? Capacité à résoudre un problème ? Capacité à travailler en groupe ? Capacité à animer ? Capacité pédagogique ? Capacité à se situer professionnellement et à participer à la gestion et organisation d'un service ? Capacité à résoudre un problème de soin infirmier auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants ? Capacité à se former sur un terrain professionnel ? Capacité à se situer dans le service ? Capacité à perfectionner ses attitudes professionnelles

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'Etat de puéricultrice - Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

**NON
COMPTE
FORMATION** Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Directrice de crèches Coordinatrice petite enfance Cadre de Santé

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00625691	du 15/09/2025 au 11/09/2026	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS-IRFPS-(IFSI-IPDE-IFMEM-IFE-IFMK-IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)		MON COMPTE FORMATION	FPC